

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA STATISTIQUE

MINISTERE DE LA FAMILLE ET

DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE FONDS
DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'ACCES AUX SERVICES DE BASE DANS LE MONDE RURAL

Dakar, juin 2000

SOMMAIRE

1- Introduction et contexte

2- Objet de la mise à jour de la base de données des villages

3- Mise à jour de la base de données des villages

- Contacts et demande des données auprès des services
- Méthodologie
- Présentation du questionnaire
- Collecte des données pour la mise à jour
- Saisie et traitement des données

4- Résultats

- Situation de la desserte en services sociaux dans le monde rural
 - Accès aux sources d'approvisionnement en eau potable
 - Accès aux structures de santé
 - Accès aux structures de l'éducation de base
 - Accès aux routes
 - Accès à l'électricité et au téléphone
 - Accès aux services de distribution
 - Accès au moulin
 - Accès aux sources d'approvisionnement en intrants
 - Accès aux banques céréalières ou magasins de stockage
- Activités génératrices de revenus dans le monde rural
 - Produits agricoles
 - Produits fruitiers
 - Produits d'élevage
 - Produits de mer
 - Produits forestiers
 - Aliments bétail ou volaille
 - Ateliers d'artisanat

- Présence des organisations communautaires de base
 - Produits agricoles
 - Produits fruitiers
 - Produits d'élevage
 - Produits de mer
 - Produits forestiers
 - Aliments bétail ou volaille
 - Ateliers d'artisanat

ANNEXES

1. Introduction et contexte

La dévaluation du franc CFA de 1994 avait déjà trouvé les populations dans des conditions de vie difficiles. Elle a eu pour effet immédiat la brusque dégradation du pouvoir d'achat. Le Gouvernement, face à cette situation, a promu un ensemble de réformes structurelles tendant à mettre à profit les opportunités créées par le changement de parité. Ces mesures ont bien permis la reprise de la croissance, même si on est encore en-deça des taux escomptés. Cependant cette croissance n'a pas encore permis une amélioration notable des conditions de vie des populations. Il faut accompagner la croissance par une politique volontariste destinée à réduire la pauvreté et les inégalités sociales.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a dégagé, en décembre 97, la lutte contre la pauvreté comme axe stratégique de son intervention par l'adoption d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté.

Une composante essentielle du Programme National de Lutte contre la Pauvreté est l'Amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures communautaires.

L'objectif général de cette composante est d'améliorer l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base. De façon spécifique, le programme doit permettre de :

- augmenter les taux de scolarisation et d'alphabétisation dans les zones d'intervention ciblées ;
- réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, de malnutrition infantile, et d'accroître les taux de consultation primaire curative et de couverture des programmes préventifs ;
- améliorer le taux de consommation en eau potable des populations démunies ;
- améliorer les taux de couverture des infrastructures d'assainissement, d'électrification, de couverture médiatique ou des voies de communication et de promouvoir des activités socioculturelles et sportives.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va mettre en place, avec l'appui de la Banque Mondiale, un Fonds d'Investissement Social dont les deux principales composantes sont d'une part l'amélioration de l'accès aux infrastructures, aux équipements et aux services sociaux de base, et d'autre part l'appui aux activités génératrices de revenus par le biais de la micro-finance.

L'immensité des activités à mener, combinée au caractère limité des ressources exigent, pour des questions d'efficacité, un ciblage précis des interventions. Ainsi les investissements

seront effectués dans les zones où l'impact escompté sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales est maximum.

2. Objet du ciblage des villages mal desservis

La mise à jour de la base de données des villages et des localités vise à identifier, au niveau le plus déconcentré, les zones pauvres qui souvent, sont mal desservies en infrastructures, équipements et de services sociaux de base.

Il s'agit pour cela :

- D'établir un répertoire des services techniques disposant de données sur les villages et les organisations communautaires de base;
- De planifier et d'organiser la collecte des données sur les villages et les organisations communautaires de base;
- De coordonner la collecte des données au niveau des régions avec l'aide des services de la Direction de la Prévision et de la Statistique et des centres d'expansion rurale polyvalents;
- D'organiser la validation des fiches remplies;
- De superviser la saisie des fiches validées et leur apurement en collaboration avec l'informaticien de la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Une fois la base de données apurée, il est procédé au classement des villages par niveau de desserte en infrastructures, équipements et services sociaux de base. Il conviendra dans un premier temps de proposer un indicateur synthétique reflétant le mieux le niveau de vie du village. Cet indicateur multidimensionnel devra être validé par la Direction de la Prévision et de la Statistique.

Après acceptation, l'indicateur est utilisé pour réaliser le classement des villages par région.

La supervision des activités réalisées par la Division des Statistiques Générales de la DPS.

Le profil du pauvre est bien apprécié par la Direction de la Prévision et de la Statistique grâce aux données de l'ESAM qui est la dernière enquête budget-consommation réalisée. Cependant les informations disponibles, du fait de la faiblesse de l'échantillon de l'enquête, ne permettent pas une identification des zones géographiques les plus pauvres à l'intérieur de la région.

Considérant que plus un ciblage est fin, plus est important l'impact de ses interventions sur la pauvreté; le projet de Fonds d'Investissement Social cherche à avoir un classement des villages par région en fonction du niveau de vie. L'impossibilité de disposer de données sur la consommation des ménages pour chaque village amène à approcher celle-ci par des

variables communautaires significativement liées au niveau de vie. Il s'agit essentiellement du niveau de dotation du village en infrastructures, équipements et services sociaux de base d'accès aux marchés, à l'eau potable, de santé, d'éducation, de transport et communication, etc.... Des informations démographiques succinctes sur les ménages et les individus seront aussi utiles pour apprécier directement les conditions de vie des populations, en particulier la situation des femmes dans chaque village.

La difficulté de la mise à jour de la base de données réside dans le fait qu'elle doit être exhaustive. Seul un recensement est censé fournir les informations appropriées. La meilleure source serait ainsi le Recensement Général de la Population et de l'habitat - 2000. Seulement les interventions du Fonds d'Investissement Social ne peuvent pas attendre la fin de l'exploitation d'une opération aussi lourde que le recensement.

La collecte des renseignements va donc privilégier les sources de données exhaustives. Il s'agit en particulier du Recensement Général de la Population et de l'habitat - 1988, du Recensement National de l'Agriculture - 1997/1999 réalisé par la Division des Statistiques Agricoles (DISA) de la Direction de l'Agriculture, du système d'information géographique du Service de Planification et de Gestion des Ressources en Eau, de la banque de données de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Enseignement (DPRE).

Les renseignements collectés dans ces différentes sources ne suffiront pas pour avoir la situation actuelle des conditions de vie des communautés; situation sans laquelle, le Fonds d'Investissement Social ne peut avoir la liste des villages prioritaires pour ses interventions. Une mise à jour de la base de données des villages est nécessaire pour prendre en compte les modifications intervenues ces dernières années dans les infrastructures, équipements et services sociaux de base; ce qui a été créé et ce qui est devenu hors d'usage.

Pour des raisons d'équité, la mise à jour s'avère aussi importante. Certains villages, qui étaient il y a deux ans parmi les plus pauvres dans une région, ont bénéficié récemment d'équipements sanitaires ou scolaires et par conséquent peuvent ne plus être prioritaires pour l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base. D'autres villages par contre peuvent se retrouver avec des équipements complètement hors d'usage et ainsi être prioritaires dans les interventions de lutte contre la pauvreté.

Pour cette mise à jour, une opération de collecte de données portant sur l'ensemble des villages du Sénégal est organisée. Les informations recherchées seront de type communautaire, ceci pour des questions de temps et de coûts. Les principaux agents de collecte de la mise à jour seront les chefs des centres d'expansion rurale polyvalents (CERP).

Les contrôles d'exhaustivité et de cohérence des fiches remplies seront réalisés par les chefs de bureau régional de la DPS. Ceux-ci auront à effectuer des descentes au niveau des centres d'expansion rurale polyvalents et dans les villages au besoin. Ils seront aussi responsables du rassemblement des fiches de leur région.

La saisie des fiches remplies est effectuée au Bureau Informatique de la Direction de la Prévision et de la Statistique à Dakar.

3. Mise à jour de la base de données des villages

- **Contacts et demande des données auprès des services**

Il existe dans plusieurs services des données sur leurs centres intervenant dans le milieu rural, parfois dans un certain nombre de villages. Mais rares sont les services qui disposent d'informations harmonisées pour l'ensemble des villages du Sénégal.

Le Recensement Général de la Population et de l'habitat de 1988 peut servir de base pour l'inventaire des villages mais pas comme guide d'interventions de réduction de la pauvreté.

Le Centre de Suivi Ecologique dispose pour une trentaine (sur 320) de communautés rurales de carte représentant les principaux équipements et infrastructures portant sur la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, les routes.

Des entrevues, des demandes de documents de collecte et si nécessaire de données seront effectuées au niveau de tout service technique susceptible de fournir des informations portant sur l'ensemble des localités.

- **Méthodologie de la mise à jour de la base de données des villages**

La mise à jour de la base de données des villages se fera par une collecte exhaustive d'informations sur le niveau de desserte des villages en infrastructures, équipements et services sociaux de base, sur l'existence ou non d'activités lucratives de transformation et d'organisations communautaires de base. Les informations sur les caractéristiques des ménages et des individus ne sont pas concernées. Elles sont déjà disponibles grâce au Recensement National de l'Agriculture - 1997/1999, en particulier dans sa phase préliminaire dénommée Pré-recensement de l'Agriculture (fin 1997 - début 1998).

La collecte est menée par les Chefs de Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP). Les centres d'expansion rurale polyvalents sont des services administratifs qui coordonnent l'action de l'État dans chaque arrondissement. Il existe alors 91 CERP en dehors de la région de Dakar qui en a un pour chacune de ses deux communautés rurales. Le nombre total de CERP est donc de 93.

Les enquêteurs seront formés pendant 4 jours, en raison de deux jours par centre de formation, sur la méthode de remplissage du questionnaire (qui se résume ici à une fiche). Afin de faciliter le regroupement des agents-enquêteurs, deux centres de formation seront ouverts ; un à Kaolack et un autre à Thiès. Les formateurs seront composés de quatre cadres de la Direction de la Prévision et de la Statistique et d'un représentant de la Direction de l'Expansion rurale.

Après la formation, les fiches sont distribuées aux enquêteurs à raison d'une par communauté rurale. On dénombre en moyenne 3 ou 4 communautés rurales par arrondissement. Dans certains arrondissements, on en trouve jusqu'à 6 ou 7. La fiche devra être remplie avec le maximum de précision. Il est vrai que du fait de la connaissance que les centres d'expansion rurale polyvalents ont de leurs communautés rurales, les principales informations de bon nombre de villages pourront être rempli dans les bureaux du CERP, mais certaines données nécessitent une descente dans le village ou au niveau de l'infrastructure, l'équipement et le service social de base dans le but de vérifier par exemple l'état d'une installation donnée. Toute installation fonctionnelle ou pouvant être facilement réhabilitée est prise en considération.

Dans la mesure du possible, les informations sont obtenues au niveau du village ou auprès du chef de villages. Après avoir obtenu des informations à jour, l'enquêteur remplit la fiche sans omission ni répétition. Il s'assure que tous les villages des zones de son ressort ont été enregistrés sur la fiche avec toutes les informations demandées. Les communautés rurales de 35 villages ou moins seront renseignées sur une seule fiche; de 36 à 70 villages sur deux fiches successives, de 76 à 105 villages sur trois fiches successives et de plus de 105 villages sur quatre fiches successives. Les noms et numéros de tout ce qui permet une identification rapide des villages seront pré-inscrits sur le questionnaire.

Les contrôles d'exhaustivité et de cohérence des fiches remplies seront réalisés par les chefs de bureau régional de la DPS. Ceux-ci auront à effectuer des descentes au niveau des centres d'expansion rurale polyvalents et au moins dans 14 villages (à raison de 2 par sortie), choisis par l'encadrement, pour vérifier les informations contenues dans la fiche. Ils seront aussi responsables du rassemblement et de l'archivage des fiches de leur région avant leur transmission à l'équipe de supervision.

Durant sa visite sur le terrain, le contrôleur passe en revue l'ensemble des fiches remplies. Dès qu'une ou plusieurs fiches sont mal remplies, il demande à l'enquêteur de faire les corrections nécessaires sur place s'il a des éléments suffisants pour les effectuer, sinon, celui-ci retourne sur le terrain pour y rechercher les informations manquantes ou erronées.

Les fiches bien remplies sont remises au contrôleur. L'enquêteur est tenu de respecter le calendrier de la collecte et est prié de commencer le travail dès la fin de sa formation. Les questionnaires bien remplis sont transmis à la DPS par le contrôleur ou confiés à l'équipe de supervision.

Des équipes constituées de cadres de la DPS ont également à faire des descentes sur le terrain pour effectuer des missions de supervision. Ils rencontrent les contrôleurs et certains enquêteurs pour évaluer la qualité du travail et éventuellement ramasser les fiches remplies, contrôlées et validées par les chefs de bureau régional de la DPS.

La saisie des fiches remplies est effectuée à la Direction de la Prévision et de la Statistique à Dakar sous la supervision d'un informaticien et d'un statisticien. Un programme de contrôles automatiques est élaboré.

- **Collecte des données pour la mise à jour**

En plus des recueils de données auprès des services techniques, une opération de collecte est menée au niveau national du 08 avril au 15 mai 2000 dans le but d'avoir la situation actuelle des infrastructures, équipements et services sociaux de base de tous les villages.

Une fiche est conçue par communauté rurale. Elle comprendra la liste de tous les villages et pour chacun les variables ci-dessus portant sur les infrastructures, équipements et services sociaux de base et les organisations communautaires de base.

Un guide de remplissage a été élaboré. Cet outil est destiné aux chefs de centres d'expansion rurale polyvalents qui rempliront les fiches. Il comportera les objectifs de la mise à jour, les concepts et la manière de coder chaque question. Des instructions destinées aux contrôles de chaque fiche remplie seront aussi élaborées à l'attention des chefs de bureau régional de la DPS.

- **Saisie et traitement des données**

La saisie et le traitement des fiches seront centralisés à Dakar. Ils bénéficieront de l'appui de la Direction de la Prévision et de la Statistique. Un fichier apuré est disponible au bout du traitement, prêt pour le calcul d'un indicateur composite de niveau de vie devant servir à classer tous les villages du Sénégal.

Un indicateur est proposé sur la base des informations énoncées dans le tableau ci-dessus. Les variables-clé qui entreront en ligne de compte seront pondérées selon leur degré de liaison avec le niveau de vie des populations.

L'indicateur accepté est une base suffisante pour déterminer la catégorie de villages les plus démunies, donc bien placées pour recevoir un du Fonds d'Investissement Social pour la réduction de la pauvreté.

L'indicateur retenu permettra de ranger par ordre de pauvreté les villages à l'intérieur de chaque région.

- **Présentation du questionnaire**

Toutes les questions sont liées à la Présence (ou distance) d'équipements sociaux de base dans le village ou dans la localité. Toute localité considérée officiellement

comme village, quelque soit sa taille, est recensée comme telle. Tout hameau est pris en considération dans le village auquel il est rattaché. La population totale du village est ici le nombre utilisé par le CERP dans ses interventions en avril 2000. Elle est généralement issue du recensement administratif qui a l'inconvénient de comporter pas mal de sous-déclaration. Mais ces chiffres nous renseignent présentement mieux que toute autre chose des profondes mutations qui sont intervenues dans le milieu rural, en particulier la situation des villages disparu ou en voie de disparition, de ceux qui sont déplacés, d'autres dépeuplés, érigés en communes et par opposition les villages nouvellement officialisés.

Le questionnaire peut être divisé en parties suivantes :

INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS OU UNITES DE PRODUCTION

Il s'agissait d'indiquer, en utilisant les codes de 1 à 4, le niveau de desserte du village en infrastructures, équipements ou unités de production *fonctionnels ou susceptibles d'être rapidement réhabilités*. Le code 1 *dans le village* est porté si l'équipement est à l'intérieur de la zone couverte par le village, i.e. s'il se trouve dans un hameau quelconque ou à l'extrémité du village. Si l'équipement se trouve maintenant en dehors des limites du village, alors c'est le code 2, 3 ou 4 qui doit être porté. Le code 2 indique qu'il faut faire une distance de moins de 1 km, à partir de la limite la plus proche du village, pour accéder à l'équipement. Le code 3 indique qu'il faut parcourir une distance comprise entre 1 et 2 km, à partir de la limite la plus proche du village, pour accéder à l'équipement. Le code 4 indique qu'il faut parcourir une distance de plus de 2 km. Ces intervalles concernent le robinet ou borne fontaine, le forage, le puits moderne, le moulin à grain ou la boutique. En ce qui concerne l'école Primaire ou le centre d'alphabétisation, les intervalles sont *moins de 3 km, entre 3 et 6 km, 6 km et plus*. Pour tous les autres équipements les fourchettes sont *moins de 5 km, entre 5 et 10 km, 10 km et plus*. Ce découpage est arrêté le plus souvent en accord avec les sectoriels concernés.

Les infrastructures, équipements ou unités de production visés sont :

- ▣ Le *robinet ou la borne fontaine* défini comme une source d'eau intérieure ou extérieure à la concession et qui est alimentée à partir d'une adduction d'eau provenant d'un forage ou bien d'un branchement SDE.
- ▣ Le *forage* défini comme une installation hydraulique publique dotée d'un moteur ou d'une pompe.
- ▣ Le *puits moderne* ou puits hydraulique ou puits projet est une source d'eau très profonde généralement intarissable souvent doté d'une pompe ou d'un système de protection
- ▣ Le *moulin à grain* est défini comme une unité de production motorisée utilisée pour moudre le mil ou toute autre céréale.
- ▣ La *boutique* est un bâtiment servant à la vente au détail de produits de première nécessité (riz, savon, sel, ...).

- ▣ *L'école Primaire* dont il est question ici est publique ou privée reconnue par l'Etat et enseignant le français.
- ▣ Le *centre d'alphabétisation* est un local public reconnu par l'Etat et où est dispensé une alphabétisation en langues nationales destinée aux adultes. Le centre d'alphabétisation peut ne pas disposer de ses propres locaux et utiliser par exemple les locaux d'une école primaire. Il peut ouvrir ses portes les soirs ou pendant les périodes des vacances scolaires. Il faut considérer tous les centres d'alphabétisation, que cette alphabétisation soit fonctionnelle ou de masse. Les écoles communautaires de base (ECB) ne sont pas considérées comme des centres d'alphabétisation.
- ▣ La *maternité rurale* privilégie le suivi médical des femmes enceintes, les accouchements et les soins post-natals. Elle est souvent dirigée par une matrone.
- ▣ Le *poste de santé ou dispensaire* une structure médicale sous le contrôle de l'Etat. Il est généralement dirigé par un infirmier.
- ▣ La *route butimée* ou goudronnée.
- ▣ La *route latéritique*.
- ▣ Le *réseau téléphonique* signifie ici la possibilité de se brancher au réseau câblé à partir du village.
- ▣ Le *poste de courant* permet la distribution de l'électricité dans les foyers et les lieux publics.
- ▣ Le *marché Hebdomadaire* ou louma.
- ▣ La *source d'approvisionnement d'intrants* est le plus souvent un magasin ou une boutique vendant (pas toujours exclusivement) des intrants agricoles (engrais, pesticide, semence, etc.), de l'aliment bétail ou des produits vétérinaires.
- ▣ Le *magasin de stockage* ou *banque céréalière*.

ACTIVITES DE CONSERVATION, DE TRANSFORMATION OU D'ARTISANAT GENERATRICES DE REVENU POUR LE VILLAGE

On s'est intéressé ici à des activités menées dans le village et dont les produits sont vendus. Le code 1 est inscrit si l'activité lucrative est pratiquée dans le village ou par des résidents du village, le code 2 sinon.

Il s'agit d'activités génératrices de revenus relatives aux :

- ▣ *Produits agricoles* : huile artisanale d'arachide, tourteau, boisson alcoolisée, ...
- ▣ *Produits fruitiers* conservés et vendus (mangues, oranges, ...) ou transformés en confitures ou autres produits destinés à la vente
- ▣ *Produits d'élevage* : ventes de lait, lait caillée, peaux de tannerie, ...
- ▣ *Produits de mer*: fumage ou séchage du poisson, du yéét, sel marin, coquillage, ...

- ▣ *Produits forestiers* de cueillette (madd, jujube, pain de singe,...) ou l'exploitation du bois de chauffe, du charbon, miel, cire, etc.
- ▣ *Aliments bétail ou volaille* : fane d'arachide, aliment préparé pour l'élevage des poulets, etc.
- ▣ *Ateliers d'artisanat* pour forgeron, coordonnier, etc.

ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE DU VILLAGE

Le code 1 est inscrit si le village est dans le rayon d'action de l'organisation communautaire de base, le code 2 sinon. Il s'agit des organisations communautaires de base suivants :

- ▣ Groupement d'Intérêt économique (GIE) de production ou de service
- ▣ Groupement de promotion féminine
- ▣ Association Sportive et Culturelle (ASC)
- ▣ Association villageoise de développement (AVD)
- ▣ Section villageoise de développement
- ▣ Comité de gestion de l'eau

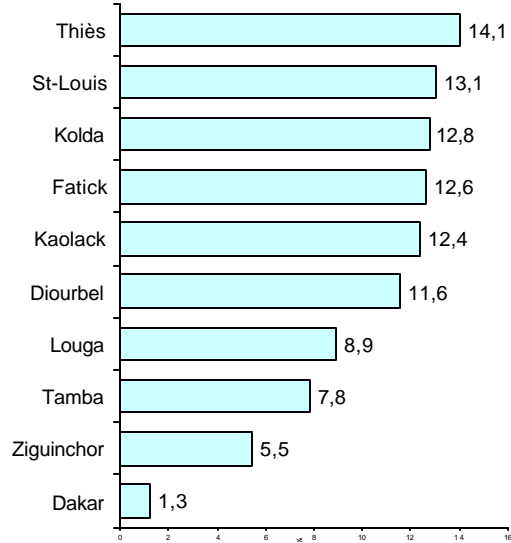
4. Résultats

- Situation de la desserte en services sociaux dans le monde rural
 - Présentation du monde rural

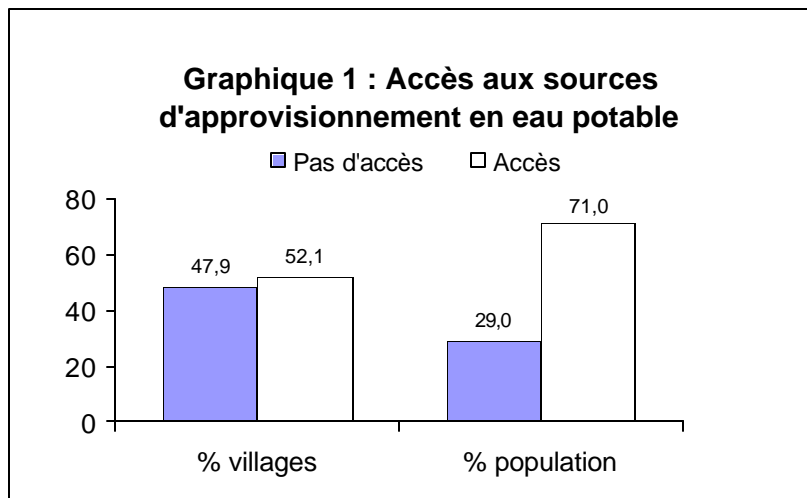
La population rurale représente environ 60% de la population totale du Sénégal. 14% des ruraux sont de la région de Thiès (dont la superficie ne représente que 3% de la surface du pays). Les régions de Louga et Tamba qui occupent chacune 26,4% de la superficie nationale ont des populations rurales représentant respectivement que 8,9% et 7,8%.

En rapportant la population rurale à la superficie totale de la région, on trouve un nombre moyen de ruraux/km² de 20 pour le Sénégal, 104 pour Dakar, 122 pour Diourbel, 73 pour Fatick, 36 pour Kaolack, 27 pour Kolda, 7 pour Louga, 14 pour St. Louis, 6 pour Tamba, 97 pour Thiès, 34 pour Ziguinchor.

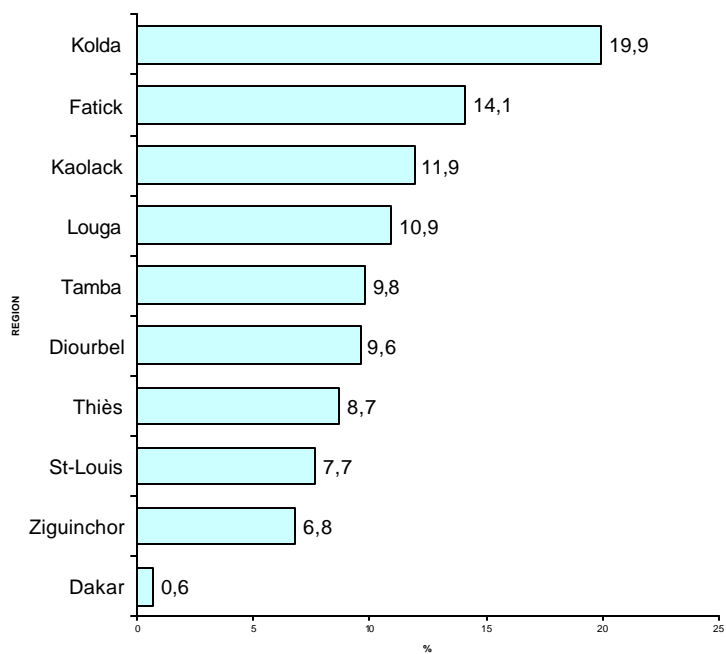
GRAPHIQUE1 : REPARTITION DE LA POPULATION RURALE SELON LA REGION



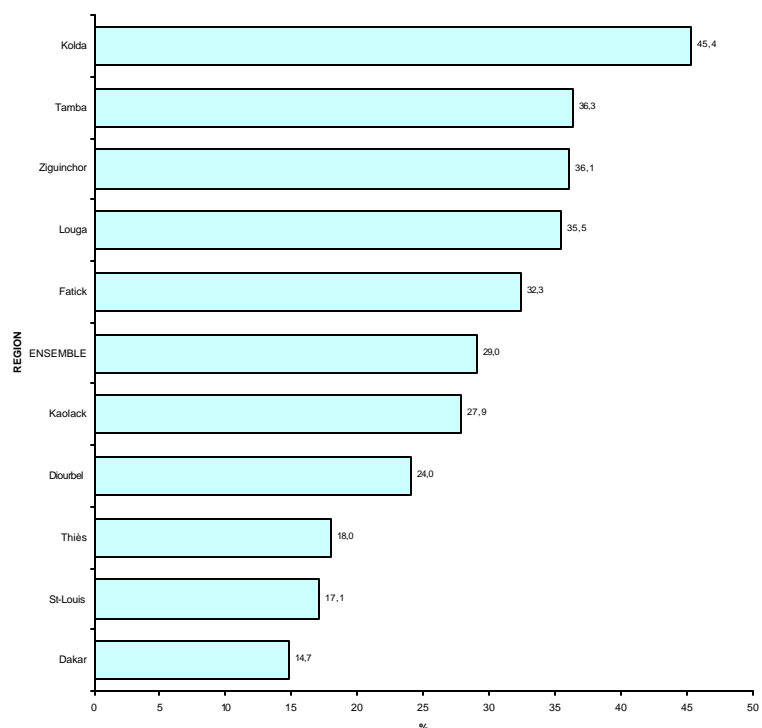
- Accès aux sources d'approvisionnement en eau potable



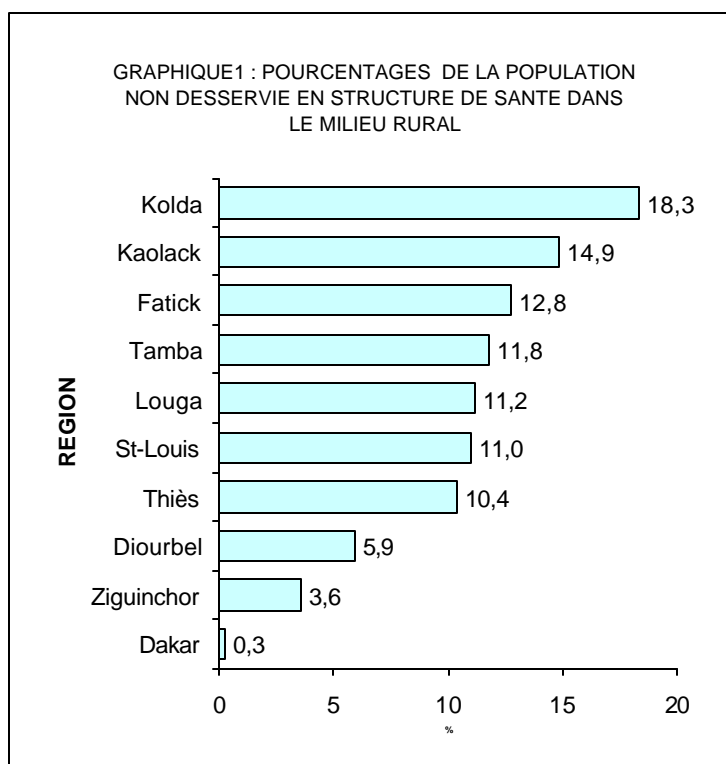
GRAPHIQUE1 : REPARTITION DE LA POPULATION RURALE NON DESSERVIE



GRAPHIQUE1 : POURCENTAGES DE LA POPULATION NON DESSERVIE EN SOURCE D'APPROVISIONNEMENT D'EAU POTABLE DANS LE MILIEU RURAL



- Accès aux structures de santé



- Accès aux structures de l'éducation de base

- Accès aux routes

- Accès à l'électricité et au téléphone

- Accès aux services de distribution

- Un indicateur du niveau global de la desserte